

Cote du document: EB 2013/108/R.7/Corr.1
Point de l'ordre du jour: 5
Date: 5 avril 2013
Distribution: Public
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Ressources disponibles pour engagement

Rectificatif

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Iain Kellet

Vice-Président adjoint
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: i.kellet@ifad.org

Allegra Saitto

Comptable et Responsable de l'Unité chargée
de la gestion de bilan
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Michael Travisano

Gestion de bilan
Chargé de la modélisation des ressources
téléphone: +39 06 5459 2543
courriel: m.travisano@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent huitième session
Rome, 10-11 avril 2013

Pour: **Approbation**

Ressources disponibles pour engagement

Rectificatif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur le rectificatif apporté aux Ressources disponibles pour engagement (EB 2013/108/R.7). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et les passages barrés correspondent aux suppressions.

Page 1, Recommandation d'approbation

La recommandation est modifiée comme suit:

"Compte tenu de la situation des ressources estimée au 8 février 2013, établissant une projection de flux de trésorerie durable à long terme pour le FIDA (voir le graphique 1 et le tableau 1), le Conseil d'administration, vu la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, **note** le montant estimatif des rentrées de fonds déterminé par la mise en correspondance des obligations financières (sorties de fonds) résultant des engagements souscrits pour l'ensemble du programme de prêts et dons 2013, **que la direction propose à titre indicatif de fixer** à 836 millions d'USD, d'une part, et des ressources actuelles et des rentrées de fonds prévues, d'autre part. **Sur cette base, le Conseil d'administration** approuve les engagements de 2013 et autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons soumis pour approbation au Conseil _____ durant l'année 2013 ainsi que pour ceux qui doivent être approuvés selon la procédure de défaut d'opposition. En outre, le Conseil invite le Président à lui rendre compte, aux sessions suivantes, des ressources disponibles pour engagement et des prêts et des dons approuvés au titre du principe du flux de trésorerie durable."

Les mêmes modifications sont reflétées au paragraphe 9, page 5.